

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Arrêté du 12 juin 2020 portant maintien dans un grade et un emploi un officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense

NOR : INTJ2014820A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10 ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2005 conférant un grade à une officière recrutée au titre de l'article 29 du statut général des militaires ;

Vu l'arrêté du 22 août 2007 conférant un grade à une officière recrutée au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2009 conférant un grade et maintien dans un emploi d'un officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense ;

Vu l'arrêté du 14 septembre 2010 portant maintien dans son emploi d'une officière commissionnée recrutée au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant maintien dans l'emploi et le grade d'un officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2016 conférant un grade et maintien dans un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Aurore Tillac (NIGEND : 234031 - NLS : 8085064 - NID : 94052012) est maintenue au grade de lieutenant-colonelle, en qualité d'officière commissionnée servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense, dans un emploi de cheffe de chœur de l'armée française de la garde républicaine, à Paris, pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} novembre 2020.

Article 2

L'intéressée reste rattachée au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 juin 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

A. DE OLIVEIRA